

CHAMPIONNAT DE LIGUE VOILE LEGERE 2021/2024
INSTRUCTIONS DE COURSE
OPTIMIST - DERIVEURS – CATAMARANS – WINDSURF – KITESURF
MINIJI – HANSA – QUILLARDS

Les articles soulignés s'appliquent uniquement aux windsurf et kitesurfs.

La mention [NP] (No Protest) dans une règle des instructions de course (IC) signifie qu'un bateau ne peut pas réclamer contre un autre bateau pour avoir enfreint cette règle. Ceci modifie la RCV 60.1(a).

1. REGLES

La régata sera régie par :

- 1.1 Les Règles telles que définies dans *Les Règles de Course à la Voile*
- 1.2 Le règlement sportif et ses annexes de la ligue de Voile Nouvelle -Aquitaine.

2. MODIFICATIONS AUX INSTRUCTIONS DE COURSE

- 2.1 Toute modification aux IC sera affichée au plus tard 2 heures avant le signal d'avertissement de la course dans laquelle elle prend effet, sauf tout changement dans le programme des courses qui sera affiché avant 20h00 la veille du jour où il prendra effet.
- 2.2 Des modifications à une instruction de course peuvent être faites sur l'eau selon (en annexe).

3. COMMUNICATION AVEC LES CONCURRENTS

- 3.1 Les avis aux concurrents seront affichés sur le tableau officiel d'information dont l'emplacement est précisé en **annexe**
- 3.2 Le PC course est situé (en **annexe**)

4. CODE DE CONDUITE

- 4.1 [DP] [NP] Les concurrents et les accompagnateurs doivent se conformer aux demandes justifiées des arbitres.
- 4.2 [DP] [NP] Les concurrents et les accompagnateurs doivent placer la publicité fournie par l'autorité organisatrice avec soin, en bon marin, conformément aux instructions d'utilisation et sans gêner son fonctionnement.

5. SIGNAUX FAITS A TERRE

- 5.1 Les signaux faits à terre sont envoyés au mât de pavillons dont l'emplacement est précisé en **annexe**.
- 5.2 Quand le pavillon Aperçu est envoyé, le signal d'avertissement ne pourra pas être fait moins de 30 minutes après l'affalé de l'Aperçu, sauf délai différent précisé en **annexe** (ceci modifie Signaux de course).

6. PROGRAMME DES COURSES

- 6.1 dates et heures (en **annexe**)
- 6.2 Selon les conditions météorologiques et les dispositions du plan d'eau, le Comité de course prendra toutes dispositions pour se conformer aux recommandations du règlement sportif du championnat de Ligue de Voile Nouvelle Aquitaine.
- 6.3 Pour prévenir les bateaux qu'une course va bientôt commencer, un pavillon orange sera envoyé avec un signal sonore au moins 5 minutes avant l'envoi du signal d'avertissement.
- 6.4 Pour les courses en séries éliminatoires, les horaires des flottes doivent être affichés au tableau officiel d'information au plus tard 30 minutes avant le départ de la première flotte.
- 6.5 Le dernier jour de course programmé, aucun signal d'avertissement ne sera donné après l'heure précisée en **annexe**.

7. PAVILLONS DE CLASSE

Les pavillons de classe sont précisés en **annexe**.

8. ZONES DE COURSE

L'emplacement des zones de course est défini en **Annexe Zones de Course**.

9. LES PARCOURS

9.1 Les parcours sont décrits en **annexe PARCOURS** en incluant les angles approximatifs entre les bords de parcours, l'ordre dans lequel les marques doivent être passées et le côté duquel chaque marque doit être laissée ainsi que la longueur indicative des parcours.

9.2 Au plus tard au signal d'avertissement, le comité de course indiquera le parcours à effectuer, et si nécessaire, le cap et la longueur approximatifs du premier bord du parcours. Les signaux définissant le parcours à effectuer sont précisés en **annexe**.

9.3 Parcours longue distance :

Au plus tard au signal d'avertissement, le comité de course enverra le pavillon D, si le parcours comprend une marque de dégagement. Il enverra le pavillon vert pour indiquer qu'elle est à contourner en la laissant à tribord. L'absence de pavillon vert signifie qu'elle est à contourner en la laissant à bâbord (ceci modifie Signaux de course)

10. MARQUES

10.1 Couleur et forme des marques (*en annexe*)

11. ZONES QUI SONT DES OBSTACLES

Les zones considérées comme des obstacles sont, si nécessaire, définies en **annexe**.

12. LE DEPART

12.1 La ligne de départ sera entre le mât arborant un pavillon orange sur le bateau du comité de course à l'extrémité tribord et le côté parcours de la marque de départ, à l'extrémité bâbord.

12.2 **[DP][NP]** Bateaux en attente : les bateaux dont le signal d'avertissement n'a pas été donné doivent éviter la zone de départ pendant la procédure de départ des autres bateaux.

12.3 Un bateau qui ne prend pas le départ au plus tard 4 minutes après son signal de départ sera classé DNS (ceci modifie les RCV A4 et A5).

13. CHANGEMENT DU BORD SUIVANT DU PARCOURS

Il n'est prévu aucun changement de parcours.

14. L'ARRIVEE

La ligne d'arrivée sera entre un mât arborant un pavillon bleu et le côté parcours de la marque d'arrivée.

15. SYSTEME DE PENALITE

15.1 Pour les classes multicoques exclusivement, la RCV 44.1 est modifiée de sorte que la pénalité de deux tours est remplacée par la pénalité d'un tour.

Pour toutes les autres classes, la RCV 44.1 s'applique : pénalité de deux tours.

15.2 L'annexe P s'applique, modifiée comme suit :

15.3.2 La RCV P2.3 ne s'applique pas et la RCV P2.2 s'applique à toute pénalité après la première.

15.3.3 Une infraction aux règles (à l'exception des RCV du chapitre 2 et des RCV 28 et 31 pourra, après instruction, être sanctionnée d'une pénalité pouvant aller de 10% du nombre des inscrits à la disqualification.

15.3.4 Le jugement semi-direct pourra s'appliquer

16. TEMPS CIBLE ET TEMPS LIMITES

16.1 Les temps sont les suivants :

Séries	Temps cible	Temps limite du 1 ^{er} pour finir	Temps limite du dernier pour finir après le 1 ^{er}
DERIVEURS	30 minutes	45 minutes	15 minutes
OPTIMIT et OPEN BIC	30 minutes	45 minutes	15 minutes
CATAMARANS	30 minutes	45 minutes	15 minutes
WINDSURF	25 minutes	40 minutes	15 minutes
INTER SERIE IND-INC	30 minutes	45 minutes	15 minutes
KITE	15 minutes	20 minutes	10 minutes

16.2 Les bateaux ne finissant pas 15 minutes sauf pour les KITES 10 minutes après le premier bateau ayant effectué le parcours et fini seront classés DNF (ceci modifie les RCV 35, A4 et A5).

16.3 Le non-respect du temps cible ne sera pas un motif de réparation (ceci modifie la RCV 62.1(a)).

17. DEMANDES D'INSTRUCTION

17.1 Pour chaque classe, le temps limite de réclamation est de 60 minutes après que le dernier bateau a fini la dernière course du jour ou après que le comité de course a signalé qu'il n'y aurait plus de course ce jour, selon ce qui est le plus tard. L'heure sera affichée sur le tableau officiel d'information.

17.2 Les formulaires de demandes d'instruction sont disponibles au secrétariat du jury situé : (emplacement en **annexe**).

17.3 Des avis seront affichés au plus tard 30 minutes après le temps limite de réclamation pour informer les concurrents des instructions dans lesquelles ils sont parties ou appelés comme témoins. Les instructions auront lieu dans la salle du jury situé (emplacement en **annexe**). Elles commenceront à l'heure indiquée au tableau officiel d'information.

17.4 Une liste des bateaux qui ont été pénalisés selon l'annexe P pour avoir enfreint la RCV 42 sera affichée.

17.5 L'Annexe T pourra s'appliquer.

18. CLASSEMENT

18.1 Pour le classement National des coureurs deux courses devront être validées pour la prise en compte des points au niveau fédéral.

18.2 Une course doit-être validée pour valider l'épreuve sur le championnat de ligue

18.3 Le classement général d'un bateau sera le total de ses courses moins la plus mauvaise si 3 courses ou plus ont été validées
Si une seule course est validée, elle sera néanmoins prise en compte pour le championnat de ligue.

18.4 Le calcul du temps compensé des bateaux qui y sont soumis sera fait selon le système temps sur temps. Les coefficients seront affichés à l'heure indiquée en **annexe**.

18.5 Pour Expression (Vague), le système de classement doit être affiché au tableau officiel d'au plus tard 30 minutes avant le signal de la première flotte.

19. REGLES DE SECURITE

19.1 [DP][NP] Un émargement (sortie et retour) pourra être mis en place suivant les modalités précisées en **annexe**.

19.2 [DP][NP] Un bateau qui abandonne une course doit le signaler au comité de course aussitôt que possible.

19.3 Utilisation du bout-dehors :

Sauf si les règles de classe le précisent autrement, la sortie du bout-dehors est autorisée uniquement pour établir et porter le spinnaker

20. REMPLACEMENT DE CONCURRENTS OU D'EQUIPEMENT [DP]

- 20.1 Le remplacement de concurrents ne sera pas autorisé sans l'approbation écrite préalable du comité de course ou du jury.
- 20.2 Le remplacement d'équipement endommagé ou perdu ne sera pas autorisé sans l'approbation du comité technique ou du comité de course. Les demandes de remplacement doivent lui être faites à la première occasion raisonnable.

21. CONTROLES DE JAUGE ET D'EQUIPEMENT

- 21.1 Un bateau ou son équipement peuvent être contrôlés à tout moment pour vérifier la conformité aux règles de classe et aux instructions de course.
- 21.2 [DP] Sur l'eau, un comité technique ou un contrôleur d'équipement du comité de course peut demander à un bateau de rejoindre immédiatement une zone donnée pour y être contrôlé.

22. BATEAUX OFFICIELS

Les bateaux officiels pourront être identifiés comme précisé en **annexe**.

23. BATEAUX ACCOMPAGNATEURS

- 23.1 [DP][NP] Les accompagnateurs doivent rester en dehors des zones où les bateaux courent depuis le signal préparatoire de la première classe à prendre le départ jusqu'à ce que tous les bateaux aient fini ou abandonné ou que le comité de course signale un retard, un rappel général ou une annulation.
- 23.2 [DP][NP] Les bateaux accompagnateurs doivent être identifiés comme précisé en **annexe**.
- 23.3 La réglementation des conditions d'intervention des accompagnateurs sur les compétitions de la FFVoile s'appliquera. (Modifié par l'annexe 12 du règlement sportif), pour les Optimist Minimes, D2 et Benjamins.
- 23.4 [DP] [NP] Les bateaux accompagnateurs doivent avoir à bord :
- Des gilets de sauvetage (mini 50N) portés en permanence par toutes les personnes à bord
 - Une VHF
 - Un couteau
 - Une ancre et une ligne de mouillage adaptée
 - Un bout de remorquage flottant de 10mm de diamètre et de 15m de long
 - Un dispositif de coupe circuit en cas de chute qui doit être connecté au pilote tant que le moteur est en marche.

Les pilotes des bateaux accompagnateurs doivent se conformer à toute demande des arbitres ou des représentants de l'autorité organisatrice, particulièrement celles concernant l'assistance. Les bateaux accompagnateurs doivent respecter les règles de navigation en vigueur localement, en particulier le respect des limitations de vitesse dans les différentes zones.

24. EVACUATION DES DETRITUS [DP]

Les débris peuvent être placés à bord des bateaux accompagnateurs ou officiels.

25. CADRE TECHNIQUE DE LIGUE REFERENT POUR L'EPREUVE

Pour chaque épreuve du championnat, la Commission Sportive de la Ligue désigne un cadre technique référent qui sera l'interlocuteur privilégié et le conseiller à l'attention des arbitres, des organisateurs et des participants. La désignation de ce cadre est précisée en **annexe**.

26. PRIX

Des prix seront distribués en présence des participants

La Commission Régionale d'Arbitrage
La Commission Sportive

Arbitres désignés : Voir en annexe

Annexe aux Instructions de Course

Nom de la compétition : Régate de Ligue n°1 SF Optimist ILCA RSFEVA HANSA
Date : 16 au 17 mars 2024
Lieu : Baie de La Rochelle
Autorité Organisatrice : La Rochelle Nautique
Grade : 5A

2. AVIS AUX CONCURRENTS

2.1 Le tableau officiel d'information est consultable à l'adresse [Régate de Ligue N°1 - IICA OPTI](#)

2.2 Avis mis en ligne sur le groupe WhatsApp de l'épreuve. Un lien de connexion sera fourni aux entraîneurs et aux coureurs lors de l'inscription.

5. SIGNAUX FAITS A TERRE

5.1 Le mât de pavillons est situé au 2ème étage du bâtiment du club La Rochelle Nautique.

6. PROGRAMME DES COURSES

Programme	Date	Heure
Confirmation des Inscriptions	16/3/2024	9h00
Clôture des inscriptions	16/3/2024	12h30
Briefing entraîneurs	16/3/2024	12h30
Jauges et contrôles		
Premier signal d'avertissement	16/3/2024 17/3/2024	14h00 10h30

6.5 Le dernier signal d'avertissement le dernier jour de course programmé ne sera pas fait après 15h30.

7. PAVILLONS DE CLASSE

Les pavillons de classe sont :

PAVILLONS DE CLASSE					
	RS FEVA	IND	ILCA 6	ILCA 7	ILCA 4
Pavillons	Violet	Bleu symbole DM	Vert ILCA	Bleu symbole DM	Jaune ILCA
	OPTIMIST Minimes	OPTIMIST Benjamin	HANSA	EUROPE	
Pavillons	Blanc symbole Optimist	Jaune symbole Optimist	Rose	Europe	

9. LES PARCOURS

9.2 Signaux définissant le parcours à effectuer :

Parcours	Tableau / Pavillons
IODA	Flamme 1
Trapèze Intérieur	Flamme 2

10. MARQUES

Marques	Définition
Marques de départ	Bateau comité, bateau viseur, pavillons orange
Marques de Parcours IODA	Bouées coniques bleues
Marques de Parcours Trapèze Intérieur	Bouées tétraédriques vertes
Marques d'Arrivée	Bouée crayon jaune

12. LE DEPART

12.1 La ligne de départ sera entre le mât arborant un pavillon orange sur le bateau du comité de course à l'extrémité tribord et le mât arborant un pavillon orange sur le bateau viseur, à l'extrémité bâbord.

15. PENALITES

15.3.4 Le jugement semi-direct s'appliquera voir en annexe

17. DEMANDES D'INSTRUCTION

17.1 Le secrétariat du jury est situé	Au 2ème étage du club La Rochelle Nautique
17.2 Temps limite pour réclamer après l'arrivée du dernier (si différent de 60 minutes)	
17.3 La salle du Jury est situé	Au 2ème étage du club La Rochelle Nautique
Emplacement du comité technique	Sans objet

18. CLASSEMENT

18.1 1 course doit être validée pour valider la compétition.

18.3 Les coefficients utilisés pour le calcul des temps compensés seront publiés sur le tableau officiel 30 minutes après la clôture des inscriptions.

19. REGLES DE SECURITE

19.1 L'émergissement à la sortie et au retour se fera au rez de chaussée du club et sera indiqué par un panneau. Heure limite d'émergissement sortie : 30 minutes avant l'heure prévue de 1^{er} signal d'avertissement. Heure limite d'émergissement retour : identique à l'heure limite de dépôt des demandes d'instruction.

22. BATEAUX OFFICIELS

Les bateaux officiels seront identifiés par un pavillon sécurité rouge.
 Le(s) bateau(x) Jury par un pavillon JURY

23. BATEAUX ACCOMPAGNATEURS [DP]

23.2 Les bateaux accompagnateurs doivent être identifiés par un pavillon La Rochelle Nautique.

25. CADRE TECHNIQUE DE LIGUE REFERENT

Le cadre désigné pour l'épreuve est :

Arbitres désignés :

Président du comité de course : Jacques DAVAINÉ

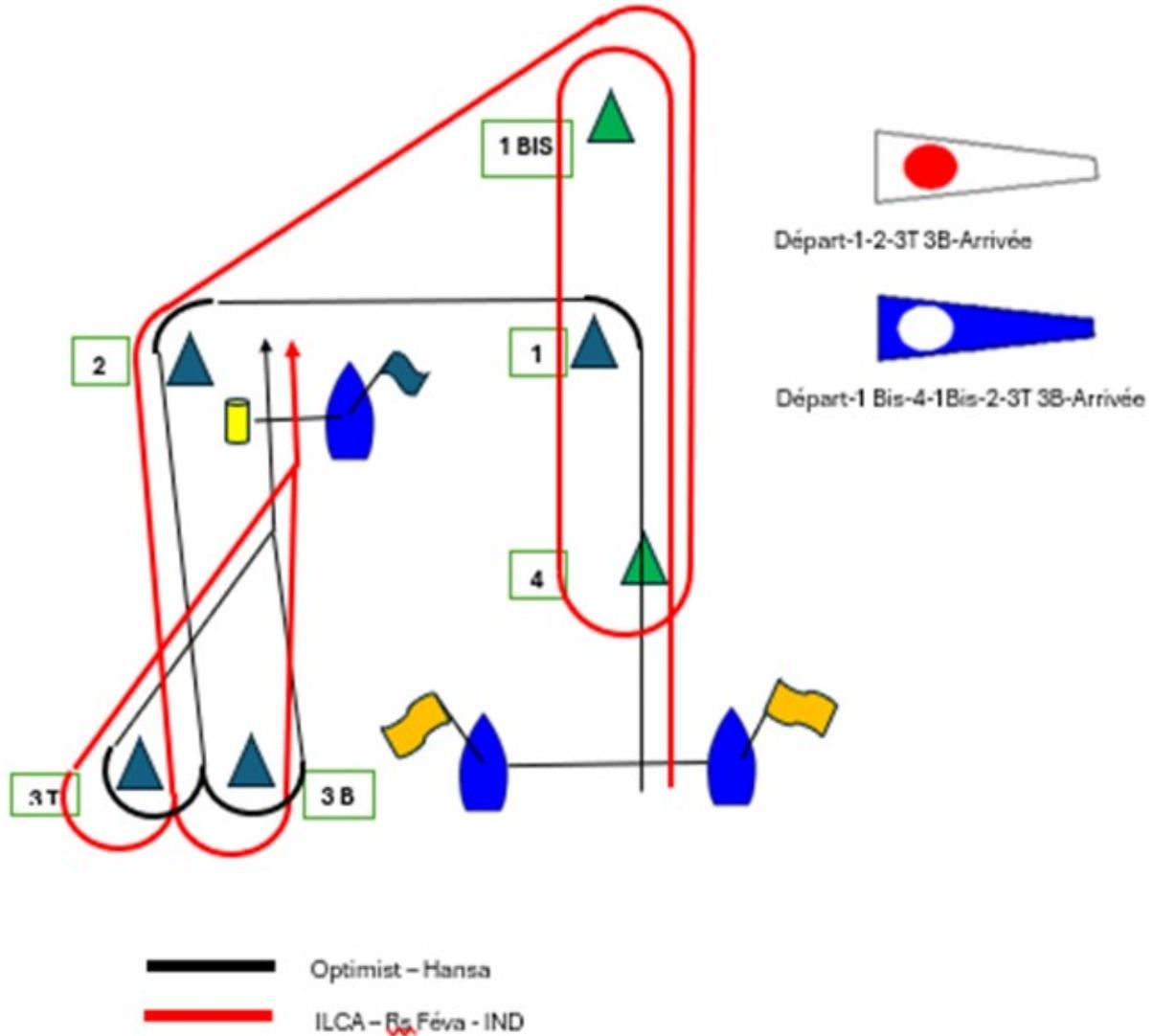
Président du jury : Georges IKHLEF

ANNEXE ZONE DE COURSE



ANNEXE PARCOURS

Description des parcours incluant les angles approximatifs entre les bords,
L'Ordre de passage des marques et leur côté requis, la longueur indicative des parcours



ANNEXE JUGEMENT SEMI-DIRECT

Aucune modification au texte ci-dessous n'est permise sans l'accord de la CCA.

Version 5 : mars 2023

Les règles de cette annexe modifient les RCV 44.1, 60.1, 62.1, 63.1, 64.1, 66, 70 et seule la RCV P5 s'applique

A titre pédagogique, si le jury est témoin d'un incident au cours duquel une règle du chapitre 2 des RCV est enfreinte, il peut indiquer ses observations par un coup de sifflet en montrant un pavillon rouge sans désigner de bateau. **NE METTRE CE PARAGRAPHE QUE SI APPLIQUÉ.**

- SD1 La RCV 44.1 est modifiée de sorte que la pénalité de deux tours est remplacée par la pénalité d'un tour. Pour certaines classes, la pénalité d'un tour pourra être remplacée par une pénalité de 2 tours après accord de la CCA.
- SD2 Si un bateau est impliqué dans un incident où une règle du chapitre 2 est enfreinte, ou s'il voit une infraction à la RCV 31 ou 42, ce bateau peut réclamer
- en hélant « Proteste » et
 - en arborant visiblement un pavillon rouge à la première occasion raisonnable (inutile si la longueur de coque du bateau réclamant est inférieure à 6 mètres).
- Si le bateau ayant enfreint une règle n'effectue pas de pénalité conformément à la RCV 44.2, le jury pourra le pénaliser en le signalant :
- par un coup de sifflet,
 - en pointant vers lui un pavillon rouge, et
 - en le désignant.
- Le bateau désigné devra alors effectuer une pénalité selon SD1 et conformément à RCV 44.2. Si le jury est convaincu qu'aucune règle n'a été enfreinte, il pourra envoyer un pavillon vert.
- SD3 Quand un bateau enfreint
- une IC ou une règle de classe régissant l'utilisation du bout dehors, ou
 - la RCV 31, ou
 - la RCV 49 ou une règle de classe régissant la position de l'équipage, ou
 - la RCV 42, modifiée selon les modalités de la RCV P5 si les règles de classe le prévoient,
- le jury peut le pénaliser et signaler la pénalité par un coup de sifflet, en pointant vers lui un pavillon rouge et en le désignant. Le bateau désigné devra alors effectuer une pénalité selon SD1 et conformément à RCV 44.2
- SD4 Si le bateau désigné
- n'effectue pas de pénalité, ou
 - ne l'effectue pas correctement, ou
 - obtient un avantage malgré une pénalité effectuée,
- le jury pourra lui imposer un ou plusieurs tours de pénalité à effectuer selon la RCV 44.2, ou réclamer contre ce bateau selon la RCV 60.3.
- SD5 Quand un incident a été jugé sur l'eau, le même incident ne pourra donner ensuite motif à réclamation ou à demande de réparation, sauf
- selon SD4, ou
 - selon la RCV 60.3 si le jury estime que la RCV2 est également susceptible d'avoir été enfreinte ou selon la RCV 62.1(b) si une action du bateau pénalisé a causé une blessure ou un dommage physique ou
 - selon la RCV 62.1(d) si la RCV 2 a été enfreinte.
- Une décision, action d'un juge ne pourra pas être motif à une demande de réparation, de réouverture ou être soumise à appel.
- SD6 Les bateaux jury peuvent se positionner en tout point de la zone de course. Leur position ne pourra pas donner lieu à une demande de réparation d'un bateau (ceci modifie la RCV 62.1(a)).
- SD7 La procédure normale de réclamation reste applicable pour les incidents n'ayant pas fait l'objet d'une action du jury sur l'eau ayant pénalisé le bateau en infraction.